Les web vidéos bientôt soumises au contrôle du gouvernement italien

19/01/2010 à 10h36

INTERNET – Le ton monte en Italie, alors que le décret Romani doit entrer en application à la fin du mois…

L'Italie a son Hadopi. Traduction : un projet de loi touchant Internet, poussé par le gouvernement, et qui dresse à peu près tout le monde contre lui. Ici, ce n'est pas le téléchargement qui est concerné mais la mise en ligne de vidéos.

Selon le décret «Romani» (du nom du ministre délégué aux Communications) qui doit entrer en vigueur le 27 janvier à moins d'être retoqué par le conseil d'Etat, il sera désormais nécessaire d'obtenir une licence du ministère afin de diffuser et distribuer des vidéos sur le net. De nombreux acteurs seraient concernés, de YouTube à tous les sites de journaux et autres blogs diffusant des vidéos.

«L'Italie va rejoindre le club des censeurs»

Officiellement, il ne s'agit que d'appliquer une directive européenne, affirme le gouvernement italien et de soumettre les vidéos sur Internet au même régime que celles diffusées par les télévisions.

Suite sur 20minutes.fr